

RÈGLEMENT 01-277-13

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
PLATEAU MONT-ROYAL, NUMÉRO 01-277, PAR
LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 0081 ET
L'ÉTABLISSEMENT DE DISPOSITIONS
PARTICULIÈRES À CETTE NOUVELLE ZONE
— SECTEUR D'ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT
ET DE COMMUNICATION ET
D'INFRASTRUCTURES

À LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2004, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau Mont-Royal, 01-277, est modifié par la création d'une nouvelle zone à même une partie de la zone 0081 en remplaçant le secteur H.3-6 (bâtiment résidentiel de 3 à 36 logements) délimité par les voies ferrées du CP, l'avenue Christophe-Colomb, la rue Saint-Grégoire et la rue de Mentana et son prolongement, par un secteur mixte de commerce, d'industrie légère, d'équipement de transport et de communication et d'infrastructures (C.1(2)C, I.2C et E.7(1)) et à cet effet, l'annexe A du Règlement intitulé «PLANS» est modifié par :

1^o le remplacement du plan intitulé «Usages prescrits» par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE I - PLAN « USAGES PRESCRITS » »;

2^o le remplacement du plan intitulé « Limites de hauteur » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE II - PLAN « LIMITES DE HAUTEUR » »;

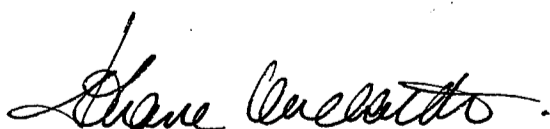
3^o le remplacement du plan intitulé « Taux d'implantation maximums et densités maximales » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE III - PLAN « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS MAXIMALES » »;

4^o le remplacement du plan intitulé « Modes d'implantation » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE IV - PLAN « MODES D'IMPLANTATION » »;

5^o le remplacement du plan intitulé « Plans de site » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE V - PLAN « PLANS DE SITE » »;

6^o le remplacement du plan intitulé « Zones » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE VI - PLAN « ZONES » ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	2 février 2004
Résolution d'adoption	5 avril 2004
Certificat de conformité	
Publication complétée	20 mai 2004
Entrée en vigueur	20 mai 2004

La ~~Secrétaire du conseil~~ Secrétaire d'arrondissement,M^e Johane Ducharme, o.m.a.

La mairesse de l'arrondissement,



Helen Fotopulos